

VOTRE ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE



C'EST QUOI ?

C'est un contrat qui **couvre au quotidien l'intégralité de votre activité professionnelle**. Il permet d'indemniser tous les **dommages matériels, immatériels ou corporels** causés à un tiers (client, sous-traitant, intervenant...etc.) pendant l'exercice de votre métier.

À défaut de couverture spécifique, votre société devra procéder elle-même à l'indemnisation des personnes ou sociétés à qui elle a causé un dommage. En fonction des préjudices subis, l'indemnisation pourra coûter très cher, jusqu'à mettre en cause la pérennité de l'entreprise dans certains cas.



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le coût d'une RC Pro dépend de plusieurs critères, tels que la taille de la société, son effectif, son chiffre d'affaires...etc. Pour une RC Pro correcte, la cotisation annuelle sera en moyenne équivalente à 0,15 % du chiffre d'affaires. En partant sur une base de 800 000 € de chiffres d'affaires annuel, **le coût de ce contrat serait donc d'environ 1 200 € par an**.

EST-CE OBLIGATOIRE ?

Non, sauf pour certains secteurs d'activité très spécifiques (comme le BTP et les professions réglementées par exemple). Cette démarche est **néanmoins fortement recommandée**, et ce, quelle que soit l'activité de l'entreprise.

QUELQUES EXEMPLES DE SINISTRES

- Lors du tournage d'un documentaire, un drone, qui effectuait des prises de vues, tombe sur un intervenant extérieur, lui causant un traumatisme crânien. L'assureur prendra en charge les frais de santé liés au dommage corporel de cette personne, ainsi que la prise en charge de son salaire pendant les 15 jours d'interruption de travail.
- Lors du tournage d'un long métrage dans un pavillon loué pour l'occasion, une personne de l'équipe endommage le parquet de la pièce principale en déplaçant la roulante de tournage. La réfection intégrale du parquet de la pièce étant demandée par le propriétaire, c'est l'assureur qui prendra en charge les travaux liés à cet incident.
- Durant la post-production, un dégât des eaux endommage les rushes. Cet incident entraînant un retard de 10 jours, une indemnisation couvrant le préjudice financier lié au retard de livraison est demandé par le client. L'assureur prendra en charge la mauvaise exécution des obligations contractuelles s'élevant à 15 000 €.

QUELLES SOLUTIONS ?

Le cabinet BERWICK ASSURANCES (courtier spécialisé dans les métiers de l'audiovisuel), pourra vous accompagner dans la **mise en place d'une solution de RC Pro personnalisée qui couvrira votre activité au quotidien**.